

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-004-14794/23/CM

**■ Approbation de la nouvelle dénomination du Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole Aix-Marseille-Provence
70084**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le soutien à une activité économique de proximité facilitant la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence voté en Conseil métropolitain le 30 juin 2022.

En effet, avec près de 46 387 établissements artisanaux installés sur la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'artisanat représente 23 % de l'économie marchande (en nombre d'établissements) et 80% des activités constituant l'économie résidentielle (métiers de bouche, métiers du bâtiment, métiers des services aux particuliers et aux entreprises). L'artisanat est également une source d'emplois non délocalisables pour près de 55 170 salariés, soit 6% de la population active du territoire.

Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) du Pays d'Aix est un établissement public de formation professionnelle par alternance créé en 1979 sous le statut de régie municipale de la ville d'Aix-en-Provence, sous le nom initial de CCA Sainte Victoire. Il a ensuite été transféré par délibérations conjointes à la Communauté du Pays d'Aix en 2004, et renommé. En 2016, il a été intégré à la Métropole Aix-Marseille-Provence par effet de la loi MAPTAM.

Après 25 ans d'activité au Jas de Bouffan, le CFA a déménagé en juin 2020 dans la zone du Plan d'Aillane aux Milles (200 rue Maurice Estrangin), au sein de locaux neufs et modernes construits et conçus spécifiquement pour son activité. 25,2 millions d'euros ont été consacrés à cette opération. Ce campus s'étend sur 7 200 m² pouvant accueillir jusqu'à 1 500 apprentis, et bénéficie d'une réserve foncière de 2 000 m². En plus des salles de classes équipées et des nombreux plateaux techniques, l'établissement est doté d'une salle polyvalente de 180 m², d'un gymnase de 500 m² et d'un vaste terrain de sport.

Le CFA et ses 85 agents métropolitains y accueillent plus de 1.000 apprentis et dispensent 28 formations en alternance réparties sur sur 12 métiers différents issus de 3 principaux secteurs d'activité : l'automobile (carrosserie, peinture, mécanique), les métiers du goût (boulangerie, pâtisserie, cuisine, service en salle) et certains métiers de services (coiffure, esthétique, fleuriste, commerce et vente), pour des qualifications du niveau 3 à 5 (CAP à BAC+2).

Le CFA est certifié Qualiopi depuis octobre 2021.

44 ans après sa création, le CFA a su préserver sa vocation première : soutenir l'économie locale en assurant la formation des jeunes du territoire pour préserver l'activité artisanale et commerciale du bassin d'emploi local. Son activité participe activement à l'insertion sociale des jeunes pas ou peu qualifiés pour leur permettre d'intégrer durablement la vie active (70% des apprentis trouvent un emploi le premier semestre qui suit leur diplôme).

Le CFA entretient sa vocation au service de l'économie locale, de l'emploi et de l'insertion professionnelle par des liens forts avec le tissu des entreprises locales, avec les opérateurs de la formation professionnelle et de l'emploi, avec les établissements de l'Education Nationale et avec les familles.

A l'issue de la loi 3DS, la Métropole a souhaité affirmer le rayonnement et l'ambition métropolitaine de l'établissement par une nouvelle dénomination.

Le Conseil des Jeunes Métropolitain (CJM) a ainsi été sollicité pour contribuer à proposer de futures dénominations potentielles pour le CFA.

Au travers d'une présentation du CFA, de ses missions et des formations déployées, du public formé sur place et d'une visite commentée de l'établissement, chacun des jeunes élus du CJM a pu approfondir l'identité de l'établissement et proposer des noms.

A l'issue de cette étape, quatre propositions ont été formulées :

- CFA Métropolitain Talents de Provence
- CFA Métropolitain Inclusion et Avenir
- CFA Métropolitain Métiers Passion
- CFA Métropolitain Campus des Métiers

La seconde étape du processus de choix s'est déroulée au cours du mois de septembre 2023 sur le site du CFA où le vote a été réservé aux apprentis de la promotion 2023-2024 au cours de trois semaines, correspondant à la présence des apprentis en alternance sur le campus.

Le dépouillement des votes a eu lieu le 20 septembre au soir et le résultat a été proclamé par la Présidente Martine Vassal sur le site du CFA le 21 septembre.

Le détail des résultats a été le suivant :

- 936 électeurs inscrits
- 659 émargements
- 659 votants
- 8 bulletins nuls
- 6 bulletins blancs
- 645 suffrages exprimés
- Suffrages exprimés pour chaque nom :
 - o CFA Métropolitain Talents de Provence : 202 votes, 30,65% des suffrages
 - o CFA Métropolitain Inclusion et Avenir : 31 votes, 4,7% des suffrages
 - o CFA Métropolitain Métiers Passion : 166 votes, 25,19% des suffrages
 - o CFA Métropolitain Campus des Métiers : 246 votes, 37,33 % des suffrages

Le nouveau nom du CFA est donc désormais CFA Métropolitain Campus des Métiers.

En vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dénomination d'un tel équipement relève de la compétence de l'organe délibérant ; cette dénomination doit également être conforme à l'intérêt public local et respecter le principe de neutralité du service public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole a souhaité donner un nom au CFA traduisant son identité métropolitaine ;
- Que la procédure de choix achevée par un vote des apprentis a abouti au choix du nom ;

- Qu'il y a lieu d'attribuer cette dénomination à cet équipement conforme à l'intérêt public local et au principe de neutralité du service public ;
- Que cette dénomination proposée vise à inscrire de manière significative dans l'espace public et marquer la reconnaissance.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la dénomination du Centre de Formation d'Apprentis comme suit : « CFA Métropolitain Campus des Métiers ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Formation professionnelle et CFA

Nicolas ISNARD